

DÉPARTEMENTS	COMMUNES	DATES DES DÉCISIONS
Communes supprimées.		
Alpes (Basses-)	Lagremuse, réunie à la commune du Chaffaut, sous la dénomination de Chaffaut-Lagremuse.	Décret du 12 décembre 1881.
Alpes (Hautes-)	Clausonne, réunie à la commune du Saix.	Délibération du conseil général du 23 août 1881.
Marne	Sapicourt, réunie à la commune de Courcelles-lès-Rosnay, sous la dénomination de Courcelles-et-Sapicourt.	Décret du 5 novembre 1881.
Sèvres (Deux-)	Prissé-le-Grand, réunie aux communes de Prissé, la Foye-Montjault et Belleville.	Décret du 27 août 1881.
Communes créées.		
Alpes-Maritimes	Beaulieu, distraite de Villefranche.	Loi du 23 juillet 1881.
Ariège	Lasserre, distraite de Montardil et de Tourtouse.	Loi du 27 février 1881.
Dordogne	Saint-Just, distraite de Chapdeuil-Saint-Just.	Loi du 25 février 1881.
Gironde	Saint-Michel-de-Rivière, distraite de la Roche-Chalais.	Loi du 6 décembre 1881.
Haute-Vienne	Saint-Yzan-de-Boudiac, distraite de Saint-Mariens et de Saint-Savin.	Loi du 20 juillet 1880.
Loire	Crevin, distraite de Poligné.	Loi du 10 décembre 1880.
Lot	Brenauan, distraite de la Bousac.	Loi du 2 avril 1881.
Lozère	Sainte-Croix, distraite de Pavezin.	Loi du 21 mars 1881.
Morbihan	Lecum-d'Ourcq, distraite de Lentillac.	Loi du 21 juillet 1891.
Nord	Cheylard-l'Evêque, distraite de Chaudeyrac.	Loi du 1er août 1881.
Puy-de-Dôme	Locmaria, distraite de Grandchamp.	Loi du 14 décembre 1881.
Pyrénées (Basses-)	Hedie, distraite de la commune du Palais.	Loi du 16 décembre 1881.
Pyrénées-Orientales	Houat, distraite de la commune du Palais.	Loi du 21 juillet 1891.
Rhône	Malo-les-Bains, distraite de Rosendaël.	Loi du 6 décembre 1881.
Saône-et-Loire	Montpeyroux, distraite de Coudes.	Loi du 11 décembre 1881.
Sarthe	Haut-de-Bosdarros, distraite de Bosdarros.	Loi du 22 juin 1881.
Seine	Cornière, distraite de Banyuls-sur-Mer.	Loi du 25 mars 1881.
Seine-et-Oise	Saint-Fons, distraite de Venissieux.	Loi du 17 novembre 1881.
Tarn	Le Perréon, distraite de la commune de Vaux.	Loi du 20 juillet 1881.
Vendée	Chiddes, distraite de Pressy-sous-Dondin.	Arrêt du conseil d'Etat le 18 mai 1881.
Yonne	La réunion de la commune de Cherré à la Ferté-Bernard, prononcée par décret du 23 juillet 1886, a été annulée par un arrêt contentieux du conseil d'Etat, en date du 18 mai 1888.	
Seine	Le Perreux, distraite de Nogent-sur-Marne.	Loi du 2 mars 1881.
Seine-et-Oise	Janville, distraite d'Auvers-Saint-Georges.	Loi du 8 juin 1881.
Tarn	Saint-Salvy, distraite de Boissezon.	Loi du 22 juin 1881.
Vendée	Tauriac, distraite de Montvalen.	Loi du 12 décembre 1881.
Yonne	Le Mazeau, distraite de Saint-Sigismond.	Loi du 11 juin 1881.
	Les Châtelais, distraite des communes de Chigy et Feissy.	Loi du 29 mai 1881.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, lors du précédent dénombrement, les 87 départements de la France comprenaient 38,218,903 individus. La population recensée en 1891 s'élève à 38,343,192, soit une augmentation de 124,289.

Pendant la période de 1881 à 1886, l'accroissement avait été plus sensible (545,855), bien que le recensement de 1886 n'ait embrassé qu'une période de quatre ans et cinq mois, tandis que celui de 1891 porte sur quatre années et dix mois et demi (31 mai 1886 au 12 avril 1891).

C'est là une constatation dont la gravité ne saurait échapper, et que faisaient pressentir d'ailleurs les statistiques annuelles dressées par mon collègue M. le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.

Ces statistiques expliquent, dans une certaine mesure, ce ralentissement du mouvement ascensionnel de la population française par certaines maladies épidémiques qui ont sévi en 1890, et par la crise que les naissances ont subie, il y a trente-six ans, crise aggravée par une mortalité très forte

en 1854 et en 1855. Il faut ajouter à ces causes la perte des jeunes gens qui ont succombé pendant les années 1870-1871, et dont la disparition se fait sentir aujourd'hui dans la diminution du nombre des naissances. Quoi qu'il en soit de l'importance à attribuer à ces diverses circonstances, j'ai le regret de constater que la population de France est restée presque stationnaire depuis le dernier recensement.

L'état ci-après indique comment se partissent, par département, les augmentations et diminutions de population.

État comparatif de la population des départements en 1891 et 1886.

DÉPARTEMENTS	POPULATION		INCREMENS	DEPARTEMENTS	POPULATION		INCREMENS	HUITIÈME
	en 1891.	en 1886.			en 1891.	en 1886.		
Ain	366,907	354,408	*	7,501	Belfort (Territoire de)	83,670	79,758	3,912
Alsace	545,493	535,925	*	10,432	Bouches-du-Rhône	639,622	604,857	35,765
Allier	424,382	424,382	*	200	Calvados	428,945	437,267	*
Alpes (Basses-)	124,285	129,494	*	5,209	Cantal	239,601	241,742	*
Alpes (Hautes-)	115,522	122,384	*	7,402	Charente	350,259	366,408	*
Alpes-Maritimes	258,571	238,057	20,514	*	Charente-Inférieure	456,802	462,803	*
Ardèche	371,269	375,472	*	4,203	Cher	309,276	305,349	3,927
Ardennes	324,923	332,159	*	7,836	Corrèze	328,119	326,494	1,625
Ariège	227,493	237,619	*	10,128	Corse	288,508	278,501	10,095
Aube	255,548	257,374	*	1,826	Côte-d'Or	376,806	381,574	*
Aude	317,372	322,080	*	14,708	Côtes-du-Nord	618,652	628,256	*
Aveyron	400,467	415,556	*	15,559	Creuse	224,600	224,942	*